

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2015

DATE DE LA CONVOGATION : 20 novembre 2015
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil quinze,
Le vingt-cinq du mois de novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLEGUIEN, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :

LE GOUX Philippe, Maire,
LE MEHAUTE Claude, QUERO Marie-Line, KEROUILLE Christine, Adjoint,
HERNOT Hervé, LUCAS Yann, KERRELLO Valérie, COLLIN Noëlle, EVEN Dominique, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, Conseillers Municipaux,

Absents excusés : LE POEC Yannick

Absents : BURLLOT Thierry - MORVAN Nathalie

Secrétaire de séance : HERNOT Hervé

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR

Monsieur le Maire rappelle que suite à la loi NOTRe votée en juillet 2015, le Préfet a émis un projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor ainsi qu'une carte y afférente. Ce projet doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées afin d'émettre un avis dans un délai de deux mois, soit avant le 15 décembre 2015.

Par courrier reçu en date du 14 octobre, Monsieur le Préfet invite les collectivités concernées, en l'occurrence, la commune de Pléguien à délibérer sur les propositions concernant notre territoire communautaire, à savoir une fusion entre Le Leff Communauté et Lanvollon-Plouha.

Considérant la pertinence et l'état avancé du projet de fusion avec Le Leff Communauté et Sud-Goëlo,

Considérant la complémentarité des services, compétences et atouts des trois communautés,

Considérant la motion signée par 28 des 34 Maires et des Présidents des trois communautés en date du 10 octobre 2015,

Le Maire propose :

- D'EMETTRE un avis défavorable au projet de schéma présenté par le Préfet
- D'APPROUVER la fusion des 3 communautés de communes citées précédemment
- D'OUVRIER les discussions avec les communes limitrophes sensibles au projet de Lanvollon-Plouha, Le Leff Communauté et Sud-Goëlo.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis défavorable au projet de schéma présenté par le Préfet
- **APPROUVE** la fusion des 3 communautés de communes Lanvollon-Plouha, Le Leff Communauté et Sud-Goëlo
- **DECIDE** d'ouvrir les discussions avec les communes limitrophes sensibles au projet des 3 communautés de communes citées ci-dessus.

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe LE GOUX

